



Ligue Occitanie BasketBall

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENCONTRE AMICALE

Saison 2018/2019

Date de réception :

Date de la rencontre amicale :

Horaire :

Lieu de la rencontre (ville et gymnase) :

NOM du groupement sportif demandeur : _

Adresse électronique pour le retour des convocations :

NOM de la personne de l'organisation à contacter : _____

N° de mobile : __ . __ . __ . __ . __

Groupement sportif (Equipe A)	Groupement sportif (Equipe B)
NOM du groupement sportif	NOM du groupement sportif
Niveau de compétition ①	Niveau de compétition ①

① noter le niveau de la manière suivante :

Seniors Masculins : Pro A – Eq. Etrangère – Pro B – NM1 – NM2 – Espoir PA – NM3 – PNM – RM1 - RM2

Seniors Féminines : LFB – Eq. Etrangère – NF1 – NF2 – NF3 – PNF – RF1 – RF2

Jeunes France : CF1 (cadettes 1^{ère} div.) – CF2 (cadettes 2^{ème} div.) – CG1 (cadets 1^{ère} div.) – CG2 (cadets 2^{ème} div.) – MG – MF

Toute personne physique, joueur (se), entraîneur, arbitres, OTM, etc... doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

La demande d'autorisation de rencontre amicale doit parvenir à la Ligue Occitanie BasketBall avant la rencontre au moins 8 jours avant. toulouse@occitaniebasketball.org

Groupement sportif demandeur	Avis de la Ligue Occitanie BasketBall
Date 08/01/18 - Signature - Cachet	<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE Date Signature - Cachet

Si pour cette rencontre, votre groupement sportif souhaite que la C.R.O. ou la C.D.A.M.C. désignent des officiels particuliers, nous vous demandons de le noter ci-après (**la C.R.O. et/ou la C.D.A.M.C. reste libre de la désignation**).

Arbitres club (noms) :

Besoin d'arbitres Oui Non

OTM club (noms) :

Besoin d'OTM Oui Non

Après l'avis de la Ligue Occitanie, la commission compétente sera informée et elle devra vous communiquer la convocation par courrier électronique au moins 2 jours avant la rencontre.

En cas d'annulation de la rencontre, le groupement sportif demandeur doit en aviser la C.R.O. et/ou la C.D.A.M.C. dans les meilleurs délais sinon les frais occasionnés seront à rembourser.



Ligue Occitanie BasketBall

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Saison 2018/2019

Date de réception :

Date du tournoi : __ / __ / 20__ et __ / __ / 20__

Lieu de la rencontre (ville et gymnase) : _____

NOM du groupement sportif demandeur : _____

Adresse électronique pour le retour des convocations : _____@_____

NOM de la personne de l'organisation à contacter : _____

N° de mobile : 0__ . __ . __ . __ . __

Groupement sportif		Niveau ①	Groupement sportif		Niveau ①
1			5		
2			6		
3			7		
4			8		

① noter le niveau de la manière suivante :

Seniors Masculins : Pro A – Eq. Etrangère – Pro B – NM1 – NM2 – Espoir PA – NM3 – PNM – RM1 – RM2

Seniors Féminines : LFB – Eq. Etrangère – NF1 – NF2 – NF3 – PNF – RF1 – RF2

Jeunes France : CF1 (cadettes 1^{ère} div.) – CF2 (cadettes 2^{ème} div.) – CG1 (cadets 1^{ère} div.) – CG2 (cadets 2^{ème} div.) – MG – MF

Toute personne physique, joueur (se), entraîneur, arbitres, OTM, etc... doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.

La demande d'autorisation de rencontre amicale doit parvenir à la Ligue Occitanie BasketBall avant la rencontre au moins 8 jours avant.

Joindre impérativement au moins 8 jours avant la date du tournoi l'organisation des rencontres ainsi que le règlement (en cas de règles particulières). toulouse@occitaniebasketball.org

Groupement sportif demandeur	Avis de la Ligue Occitanie BasketBall
Date - Signature - Cachet	<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE Date - Signature - Cachet

Si pour cette rencontre, votre groupement sportif souhaite que la C.R.O. ou la C.D.A.M.C. désignent des officiels particuliers, nous vous demandons de le noter ci-après (**la C.R.O. et/ou la C.D.A.M.C. reste libre de la désignation**).

Arbitres club (noms) :

Besoin d'arbitres Oui Non

OTM club (noms) :

Besoin d'OTM Oui Non

Après l'avis de la Ligue Occitanie, la commission compétente sera informée et elle devra vous communiquer la convocation par courrier électronique au moins 2 jours avant la rencontre.

En cas d'annulation de la rencontre, le groupement sportif demandeur doit en aviser la C.R.O. et/ou la C.D.A.M.C. dans les meilleurs délais sinon les frais occasionnés seront à rembourser.